Amundi DAX 50 ESG II UCITS ETF Dist

REPORTING

Communication Publicitaire

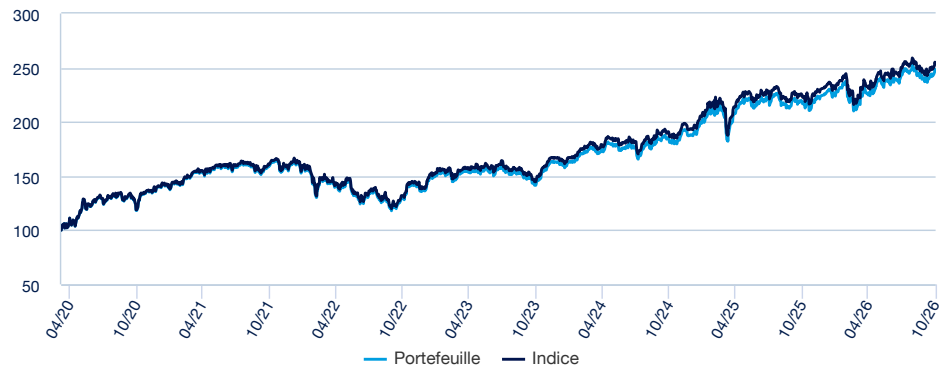
31/10/2026

ACTIONS

Objectif d'investissement

Le compartiment est un OPCVM à gestion passive, qui reproduit la composition d'un indice. Le compartiment réplique l'indice de référence DAX 50 ESG+ Net Return EUR (indice des performances nettes) (ISIN DE000A3DSHU1) (l'« indice » de ce compartiment) et a pour objectif de fournir aux investisseurs un rendement basé sur les performances de l'indice DAX 50 ESG+. Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 relatif aux informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'indice calculé par STOXX Ltd. réplique les performances des 50 sociétés dotées du plus haut classement ESG, qui ont été sélectionnées parmi le 75 sociétés les plus importantes selon la capitalisation boursière flottante de l'indice HDAX, en appliquant les filtres d'exclusion ESG et la méthodologie d'évaluation du secteur ESG du fournisseur de données International Shareholder Services Inc. (ISS-ESG) et en tenant compte des exclusions visées à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du Règlement délégué (UE) 2020/1818, dans sa version actualisée. Les entreprises qui ne remplissent pas certains critères en ce qui concerne le tabac, le charbon thermique, l'extraction de charbon thermique, la production d'électricité thermique au charbon et son extraction, les sables pétrolifères, l'exploration pétrolière et gazière de l'Arctique, la fracturation hydraulique, les services énergétiques nucléaires, la production de centrales nucléaires, l'énergie nucléaire, l'uranium, les armes à feu civiles et les équipements militaires, sont exclues. Parmi les entreprises restantes, les 50 entreprises ayant les meilleurs résultats ESG sont ensuite incluses dans l'indice. Si moins de 50 entreprises sont éligibles à l'inclusion, aucune entreprise supplémentaire ne sera incluse et l'indice sera composé de moins de 50 entreprises. Si le score ESG est identique pour deux entreprises, la plus grande entreprise en termes de capitalisation boursière flottante sera sélectionnée. En ce qui concerne l'énergie nucléaire et le gaz naturel, la société de gestion peut, dans le cadre de l'indice à reproduire, acquérir des actifs d'émetteurs ou de sociétés en portefeuille qui génèrent leurs revenus par des activités liées à la production d'énergie ou à d'autres utilisations de l'énergie nucléaire et du gaz naturel, et à l'extraction d'uranium ou de gaz naturel. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus dans la partie spécifique au compartiment, à la rubrique « Description de l'indice sous-jacent du compartiment ». Le rééquilibrage est effectué chaque trimestre. Les opérations de repondération ont une incidence sur les coûts à payer par le compartiment et donc sur les performances du compartiment. Un calcul basé sur les performances de l'indice peut engendrer une erreur de suivi pouvant atteindre 1 %. Des informations sur l'indice sont disponibles sur Internet à l'adresse https://stoxx.com/index/daxesgpn/. Conformément aux conditions de placement et aux principes et limites de placement décrits dans le prospectus, le compartiment s'efforcera d'atteindre l'objectif d'investissement en acquérant toutes les composantes de l'indice (ou, exceptionnellement, un nombre important de celles-ci) dans la même proportion que l'indice (tel que déterminé par le gestionnaire d'investissement). Les ETF entièrement répliqués peuvent ne pas contenir toutes les composantes ou la pondération exacte d'une composante dans l'indice de référence. Au lieu de cela, ils peuvent chercher à s'exposer à cet indice de référence en utilisant des techniques d'optimisation (appelées échantillonnage) et/ou en investissant dans des titres qui ne sont pas des composantes d'un indice de référence. Des opérations de prêt et de mise en pension de titres ne peuvent pas être conclues. Le compartiment peut investir un maximum de 10 % de ses actifs dans des parts d'autres OPCVM ou OPC nationaux ou étrangers. L'utilisation d'instruments financiers dérivés n'est possible que dans des situations particulières, dans l'intérêt des investisseurs. La valeur des instruments financiers dérivés ne doit pas dépasser 10 % du compartiment. Au moins 92 % de la valeur des actifs spéciaux de l'OPCVM sont investis dans des capitaux au sens de la § 2, paragraphe 8, de la Loi sur la fiscalité des investissements.

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	14,92%	14,85%	16,46%	17,42%
Volatilité de l'indice	14,91%	14,86%	16,46%	17,43%
Tracking Error ex-post	0,12%	0,18%	0,21%	0,20%
Ratio de sharpe	0,82	1,10	0,43	0,72

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.
L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 30/12/2025	1 mois 30/09/2026	3 mois 31/07/2026	1 an 31/10/2025	3 ans 31/10/2023	5 ans 29/10/2021	Depuis le 06/04/2020
Portefeuille	9,59%	3,44%	1,79%	14,30%	73,75%	55,58%	147,57%
Indice	-	-	-	-	-	-	-
Ecart	-	-	-	-	-	-	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	20,42%	15,11%	19,63%	-15,20%	14,93%
Indice	20,24%	15,79%	20,42%	-14,61%	15,46%
Ecart	0,17%	-0,69%	-0,79%	-0,59%	-0,53%

** Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile.* ***Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir.*** *Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier…). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.*

Amundi DAX 50 ESG II UCITS ETF Dist

REPORTING

Communication Publicitaire
31/10/2026

ACTIONS

Indicateur de risque ***(Source : Fund Admin)***



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen Dans des conditions de marché très défavorables, il est possible que la capacité à répondre à votre demande de restitution de capitaux soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit. Veuillez vous reporter au prospectus ou au document d'information clé pour l'investisseur d'Amundi DE.

Caractéristiques (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL)	**D : 52,43 EUR (30/10/2026)**
Actif géré	**317,49 (millions EUR ; 30/10/2026)**
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,16%
Code ISIN	**D : DE000ETF9090**
Code Bloomberg	**D : E909 GY**
Type de Réplication	**Physique**
Indice de référence	**100% DAX 50 ESG+**
Affectation des sommes distribuables	**Distribution**
Dernier dividende	1,2700 (EUR ; 04/08/2026)
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Allemand
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Société de gestion déléguée	06/12/2022: Amundi Asset Management
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE
Valorisateur	BNP Paribas S.A. Niederlassung Deutschland
Dépositaire	BNP Paribas S.A. Niederlassung Deutschland
Commissaire aux comptes	EY GmbH & Co. KG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Date de création du compartiment/OPC	06/04/2020
Date de création de la classe	06/04/2020
VL de lancement	25,00 (EUR ; 06/04/2020)
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	EUR
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 16:30
Clôture fiscale	Juin
Commission de surperformance	Non
Historique de l'indice de référence	23/07/2024 : 100.00% DAX 50 ESG+ 06/04/2020 : 100.00% DAX 50 ESG

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'Indice est un Indice de rendement total net : les dividendes nets d'impôt payés par les composants de l'indice sont inclus dans le rendement de l'Indice. Le DAX 50 ESG+ suit la performance des 50 sociétés avec le score ESG le plus élevé sélectionnées parmi les 75 plus grandes sociétés en termes de capitalisation boursière flottante de l'Indice HDAX.

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Actions**
Exposition : **Allemagne**

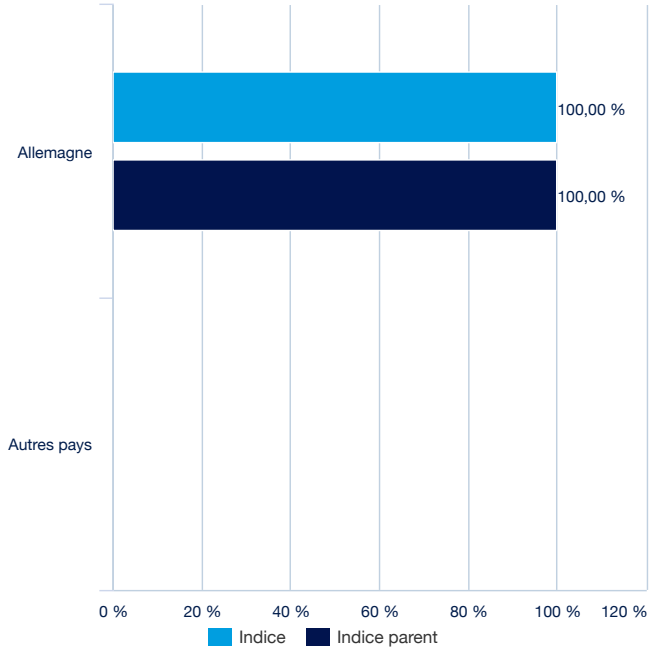
Nombre de valeurs : **50**

Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)	% d'actifs (Indice parent)
SAP SE / XETRA	8,02%	10,80%
SIEMENS AG-REG	7,24%	10,34%
ALLIANZ SE-REG	6,83%	8,60%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	6,44%	3,63%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	6,43%	3,63%
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	6,27%	4,57%
DEUTSCHE BANK NAMEN	5,43%	3,06%
DEUTSCHE BOERSE AG	5,35%	3,02%
DHL GROUP (XETRA)	5,07%	2,86%
BASF SE XETRA	4,34%	2,45%
Total	**61,40%**	**52,97%**

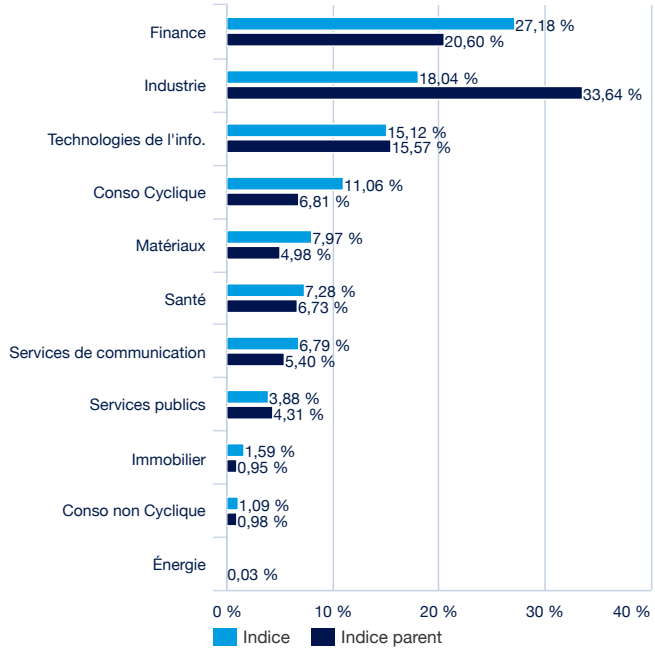
Indice parent : **HDAX**

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Indice parent : **HDAX**

Secteurs de l'indice (source : Amundi)



Indice parent : **HDAX**

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

	Indice	Indice parent
Note Globale	7,84	7,69
Environnement	7,49	6,82
Social	4,93	4,75
Gouvernance	6,47	6,53

Indice parent : **HDAX**

Critères ESG

Les critères sont des critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises.

Les risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance sont triés par grandes tendances (par exemple, le changement climatique, la rareté des ressources, les changements démographiques) ainsi que par la nature des opérations de l'entreprise .

Les scores sont sur une échelle de 0 à 10, 10 étant le meilleur.

«E» pour Environnement (changement climatique, ressources naturelles, pollution & déchets et opportunités environnementales)

«S» pour Social (ressource humaine, fiabilité des produits, opposition des parties prenantes et opportunités sociales)

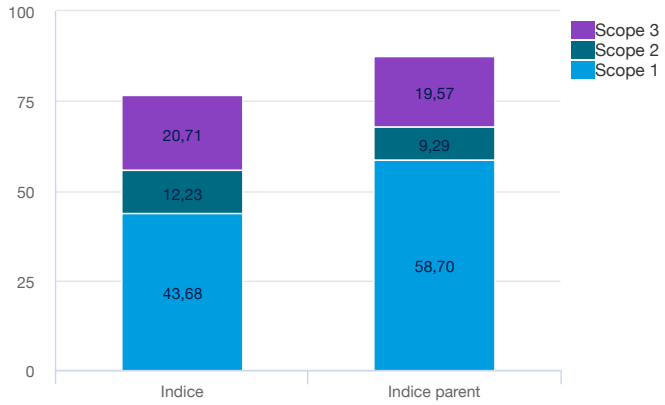
«G» pour Gouvernance (gouvernance d'entreprise et comportement d'entreprise)

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI

Empreinte Carbone

Empreinte carbone par million d'euros investis

	Indice	Indice parent
Total en tCO2 / M€ (Indice/Indice parent) :	76,62	87,56



Indice parent : **HDAX**

Empreinte Carbone

Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis.
Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

Source : Les données sur émissions carbones sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Six Swiss Exchange	CHF	E909 SW	E909CHIV	E909.S	E909CHFINAV=SOLA
Deutsche Boerse (Xetra)	EUR	E909 GY	EDAXEUIV	E909.DE	EDAXEURINAV=SOLA

Fournisseurs d'indices

STOXX et ses concédants de licence (les « Concédants ») n'entretiennent aucune relation avec Amundi Asset Management, autrement que pour l'octroi de licence de l'indice ® et des marques déposées associées pour une utilisation se rapportant au compartiment. STOXX et ses Concédants : - Ne sponsorisent pas, n'avalisent pas, ne vendent pas et ne promeuvent pas le compartiment . - Ne recommandent pas à quiconque d'investir dans le compartiment ni dans aucune autre action. - N'assument aucune responsabilité et ne prennent aucune décision concernant le calendrier, les montants des parts et la valorisation du compartiment. - N'assument aucune responsabilité quant à l'administration, à la gestion ou à la commercialisation du compartiment. - Ne prennent pas en compte les besoins du compartiment ou de ses porteurs de parts lors de la définition, de la constitution ou du calcul de l'indice et ne sont pas dans l'obligation de le faire. STOXX et ses Concédants n'ont aucune responsabilité au titre du compartiment . En particulier : - STOXX et ses Concédants ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, et récusent toute garantie concernant : * les résultats pouvant être obtenus par le compartiment, le porteur de parts de celui-ci ou toute autre personne en rapport avec l'utilisation de l'indice et des données comprises dans celui-ci ; * l'exactitude et l'exhaustivité de l'indice et de ses données ; * la qualité marchande et l'adéquation à une fin ou une utilisation particulière de l'indice et de ses données ; - STOXX et ses Concédants déclinent toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou d'interruption de l'indice ou de ses données ; - STOXX et ses Concédants ne pourront en aucun cas être tenus responsables de quelconques pertes de bénéfices, dommages ou pertes indirects, punitifs, spéciaux ou consécutifs, quand bien même ils auraient été avisés de leur éventualité. Le contrat de licence entre Amundi Asset Management et STOXX concerne uniquement ces derniers et aucunement les porteurs de parts du compartiment ou d'autres tierces parties.

Avertissement

Mentions relatives à la société de gestion et au fonds
Le Fonds est décrit dans un Document d'informations clés (DIC) et dans un prospectus. Le DIC (ou KID) doit être mis à la disposition des souscripteurs potentiels avant la souscription.
Le prospectus en français pour les ETF UCITS français, et en anglais pour les ETF UCITS luxembourgeois et les ETF irlandais, ainsi que le KID en français sont disponibles gratuitement sur www.amundi.com, www.amundietf.com. Ils sont également disponibles au siège d'Amundi Luxembourg S.A. (en tant que société de gestion d'Amundi Index Solutions et de Multi Units Luxembourg), ou au siège d'Amundi Asset Management (en tant que société de gestion de Multi Units France), ou au siège d'Amundi Ireland Limited (en tant que société de gestion d'Amundi ETF ICAV et d'Amundi ETF II ICAV).
S'agissant des Fonds admis sur un marché réglementé, la cotation est soumise à un mécanisme d'encadrement permettant de s'assurer que le cours des actions ou parts ne s'écarte pas sensiblement d'une valeur de référence fixée par les règles du marché réglementé en question, notamment par la mise en place d'un dispositif de réservation de la cotation en cas d'écart trop important par rapport à cette valeur de référence.

Le Fonds n'offre aucune garantie de capital. L'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité de son investissement initial, notamment en cas de baisse de l'indice de référence. La souscription à un OPCVM peut comporter des risques. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le profil de risque du Fonds, qui est décrit en détail dans le prospectus. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépendra de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour déterminer ce montant, l'investisseur doit tenir compte de sa situation financière, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs, ainsi que de sa volonté d'accepter des risques ou au contraire de sa préférence à investir avec prudence. Il est également fortement recommandé aux investisseurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin d'éviter de s'exposer uniquement aux risques de ce FCP. L'investisseur est donc invité à se renseigner à ce sujet auprès de ses conseils habituels (juridique, fiscal, financier et/ou comptable) avant toute acquisition de parts du FCP.
La source des données contenues dans ce document est Amundi Asset Management sauf mention contraire.

Politique de transparence du portefeuille et avertissement sur le marché secondaire
La politique de transparence du portefeuille et les informations sur les actifs du fonds sont disponibles sur amundietf.com. Les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre des actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (par exemple un courtier en valeurs mobilières) et peuvent encourir des frais pour cela. Les investisseurs peuvent payer plus que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des actions et peuvent recevoir moins que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils les vendent.